



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 010**

Le jeudi 10 décembre 2020

---

Présidente : Mme Marilyn Gladu





## Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 10 décembre 2020

• (1105)

[Traduction]

**La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)):** Je tiens à souhaiter à tout le monde la bienvenue à la réunion n° 10 du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre adopté à la Chambre le 23 septembre 2020. Les délibérations seront diffusées sur le site Web de la Chambre des communes, et la caméra montrera toujours la personne qui parle et non l'ensemble du Comité.

J'aimerais maintenant vous faire part de quelques règles pour assurer le bon déroulement de la séance.

Les membres du Comité et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix, et des services d'interprétation sont à leur disposition. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre « Parquet », « Anglais » ou « Français ».

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour l'activer. Quant aux personnes qui sont dans la salle, c'est l'agent des délibérations et de la vérification qui contrôlera votre microphone, comme d'habitude.

Je rappelle aux membres du Comité et aux témoins que toutes leurs observations doivent être adressées à la présidence.

Nous passons maintenant au groupe de témoins sur le travail non rémunéré.

Nous accueillons aujourd'hui Andrea Doucet, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, ainsi que Nora Spinks, présidente-directrice générale de l'Institut Vanier de la famille.

Vous disposerez chacune de cinq minutes pour faire une déclaration liminaire, puis nous passerons à la période de questions.

Madame Doucet, nous commencerons par vous. Vous disposez de cinq minutes.

**Mme Andrea Doucet (professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'égalité entre les sexes, le travail et les soins, à titre personnel):** Merci de m'avoir invitée à parler du travail non rémunéré des femmes, qui est un sujet d'actualité. Je parle à titre de titulaire de la Chaire de recherche du Canada et de directrice de projet d'une nouvelle subvention de partenariat de sept ans financée par le Conseil de recherches en sciences humaines. Cette subvention est axée sur les politiques qui appuient le travail rémunéré et non rémunéré des familles, surtout celles liées à la garde d'enfants, aux congés parentaux et à l'emploi.

Je suis heureuse de signaler que trois de nos partenaires de subvention sont ici aujourd'hui, soit Femmes et Égalité des genres Canada, Statistique Canada et l'Institut Vanier de la famille.

Mes brèves observations reposent également sur mes 25 années de recherche sur les pères qui prodiguent des soins et mes écrits méthodologiques sur la façon dont on mesure les activités de soins non rémunérées.

Mes observations s'appuient sur le concept des trois R imaginé par l'économiste féministe britannique Diane Elson pour analyser le travail non rémunéré: la reconnaissance, la réduction et la redistribution.

Je vais maintenant parler de la reconnaissance. Nous reconnaissons que les soins et l'économie des soins sous-tendent la prétendue économie réelle ou essentielle et lui permettent d'exister. Pour reprendre les propos de ma collègue Nancy Folbre, nous reconnaissons que l'économie profite gratuitement de l'économie des soins. La société bénéficie d'un passe-droit tandis que les femmes, surtout les mères, assument le travail et les coûts liés aux soins. Nous reconnaissons que les soins relèvent des capacités humaines et non féminines. La participation des hommes dans la prestation de soins peut transformer les hommes, les familles et les sociétés. Nous reconnaissons la valeur socioéconomique très élevée des activités de soins non rémunérées ainsi que la valeur économique élevée des investissements dans les activités de soins rémunérés de haute qualité, notamment les soins aux aînés et la garde d'enfants.

Des études récentes menées par le Women's Budget Group du Royaume-Uni et par Jim Stanford, du Centre for Future Work, montrent en détail les retombées économiques découlant des investissements dans la garde d'enfants, notamment, la création d'emplois directs et indirects, l'augmentation des recettes fiscales et l'accroissement du PIB.

Cela m'amène à mon deuxième point, soit la réduction. Comment peut-on réduire le travail non rémunéré? Dans le Nord, notamment au Canada, l'une des infrastructures sociales essentielles pour réduire le travail non rémunéré des femmes et faciliter le travail rémunéré est la garde d'enfants. Comme on l'a clairement indiqué dans le récent discours du Trône, il est temps de réaliser un investissement important, soutenu et à long terme dans des services de garde d'enfants accessibles, abordables et de grande qualité.

Je vais maintenant parler de la redistribution. En 2019, l'Organisation internationale du travail a publié un rapport sur les activités de soins non rémunérées, qui a analysé les enquêtes sur l'emploi du temps menées dans 23 pays, dont le Canada. L'Organisation a conclu que, « dans le monde entier, sans exception, les femmes effectuent les trois quarts des activités de soins non rémunérées, soit plus de 75 % du nombre d'heures total fourni [...] Il n'existe aucun pays où les femmes et les hommes effectuent une part égale des activités de soins non rémunérées ».

Pour redistribuer le travail non rémunéré, il faut tenir compte d'au moins deux éléments. Le premier élément, c'est qu'il faut trouver comment favoriser la participation des pères dans le travail non rémunéré. Notamment, des spécialistes du congé parental, dont je suis, ont soulevé à maintes reprises l'argument important selon lequel le fait que des pères se prévalent du congé parental est un levier pour faire évoluer le travail rémunéré et non rémunéré en fonction du sexe. Tout comme le gouvernement fédéral se tourne vers le Québec pour tirer des leçons sur la garde d'enfants, nous devrions nous tourner vers cette province pour tirer des leçons sur la conception de politiques qui encourageront davantage de pères à se prévaloir d'un congé parental ou de paternité. Je serai heureuse d'en discuter davantage au cours de la période de questions.

Le deuxième élément relatif à la redistribution du travail non rémunéré est la façon de le mesurer. Le Programme d'action de Pékin de 1995 a demandé aux pays de rendre visible et de mesurer le travail non rémunéré à l'aide d'études sur l'emploi du temps. Or, les études sur l'emploi du temps ne permettent pas de mesurer pleinement le travail non rémunéré. Elles mesurent les activités soins et les travaux ménagers, mais pas les responsabilités liées au travail non rémunéré. Comme je le soutiens depuis 25 ans, ce sont les responsabilités liées au travail non rémunéré qui sont extrêmement difficiles à transférer.

Nous avons besoin d'outils méthodologiques concrets pour mesurer les responsabilités liées au travail non rémunéré, notamment la combinaison de journaux sur l'emploi du temps et de recherches qualitatives sur les témoignages qui portent sur l'emploi du temps et la vie des gens, ou des journaux sur l'emploi du temps comprenant des questions ouvertes qui puisent dans les normes socioculturelles sous-jacentes aux responsabilités sexospécifiques liées au travail non rémunéré. Nous avons également besoin de données désagrégées afin de pouvoir suivre la diversité, l'équité et l'inclusion dans le travail non rémunéré.

En conclusion, selon l'Organisation internationale du travail, il faudra environ 210 ans pour combler l'écart entre les sexes dans les activités de soins non rémunérés. Il faut agir dès maintenant.

Le Canada a été un fer de lance de l'égalité des sexes. Il doit agir maintenant en matière de garde d'enfants et de congé parental. Nous avons besoin de plus de données fiables et nous devons exploiter celles-ci dans l'élaboration des politiques.

Merci.

• (1110)

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Spinks, qui dispose de cinq minutes.

**Mme Nora Spinks (présidente-directrice générale, Institut Vanier de la famille):** Bonjour et merci de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui. Je tiens d'abord à souligner que

nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe et à rendre hommage aux aînés autochtones qui ont peuplé notre passé, qui sont à nos côtés aujourd'hui, qui nous accompagneront à l'avenir.

C'est un honneur de témoigner aujourd'hui aux côtés des autres témoins. Je suis la présidente-directrice générale de l'Institut Vanier de la famille. L'Institut est un organisme de recherche et d'éducation qui se consacre à la compréhension de la diversité des familles ainsi que de la complexité de la vie de familiale au Canada.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du rôle crucial que jouent les femmes dans les familles, les collectivités, la société et l'économie. Pour comprendre les précieuses contributions des femmes, il faut remettre le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, qui s'occupent des enfants, des jeunes, des adultes et des aînés, dans le contexte de l'économie des soins au Canada. Nous devons approfondir notre compréhension de l'économie des soins et augmenter les investissements dans ce domaine.

Comme la plupart des pays, le Canada s'emploie depuis toujours à bâtir une économie de marché dynamique et prospère. Autrefois, les soins étaient en grande partie prodigués par des femmes dans des maisons privées. Aujourd'hui, les systèmes de soins se sont grandement complexifiés et diversifiés. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les forces et les faiblesses de l'économie de marché et la nécessité de bâtir une économie des soins dynamique et solide.

Bâtir une économie des soins solide, adaptable et dynamique après la pandémie permettra au gouvernement du Canada de respecter ses engagements nationaux et internationaux et de répondre aux attentes du public et du monde entier, voire de les dépasser. Aujourd'hui, au Canada comme dans la plupart des pays, les soins sont encore largement prodigués par des femmes: les soins à la famille et aux amis, les soins prodigués par la société civile ainsi que les secteurs sans but lucratif et philanthropique et les soins prodigués par des services gouvernementaux, comme les hôpitaux et les centres de sciences de la santé.

L'économie de marché est notre cadre de référence traditionnel. L'économie des soins est une nouvelle force économique complémentaire et interreliée. L'orientation financière de l'économie de marché est fondée sur la circulation des capitaux et les mouvements dans les marchés au sein des entreprises. L'économie des soins, elle, est axée sur les gens et se fonde sur les mouvements du capital humain entre les foyers et les collectivités. L'économie de marché mesure le succès par la croissance et la richesse. L'économie des soins mesure le succès par la croissance et la santé.

Quand on achète un fauteuil roulant, on effectue un achat dans l'économie de marché. Le fauteuil roulant est une marchandise. Cependant, l'ergothérapeute qui prend nos mensurations pour que le fauteuil soit parfaitement ajusté, qui nous apprend à l'utiliser et qui nous aide à l'intégrer dans notre vie fait partie de l'économie des soins. L'économie des soins repose sur l'humanité, la compassion, la dignité, le respect, l'équité et la justice.

Dans l'économie de marché, quelqu'un vend des biens ou des services, et quelqu'un les achète. Les biens et les services ont une valeur monétaire. Dans l'économie des soins, quelqu'un prodigue des soins, et quelqu'un les reçoit. Les soins ont une valeur intrinsèque. L'économie de marché repose sur des transactions au comptant, la concurrence, les parts de marché et la propriété. L'économie des soins, elle, repose sur les relations, la compassion, la durabilité et l'équité.

L'économie de marché repose sur les gains privés, qui sont mesurés par le produit intérieur brut, ou PIB. L'économie des soins repose sur le bien public, qui est mesuré par l'expérience intérieure brute, aussi appelée l'indice du bien-être humain. Les deux économies sont nécessaires pour maximiser le potentiel national. Ensemble, les deux économies sont essentielles au bien-être social et économique. Elles sont interreliées.

Les deux économies ont une incidence sur les familles, et celles-ci ont une incidence sur les économies. Les deux économies sont influencées par des facteurs culturels, politiques et environnementaux. Elles sont interdépendantes. Aucune des deux ne peut fonctionner efficacement sans l'autre. Elles sont comme une échelle: les deux montants représentent l'économie de marché et l'économie des soins, et les échelons, les différents systèmes qui les relient, soit le système monétaire, le système de santé, le système de garderies et le système de justice, pour ne nommer que ceux-là.

Pour que les gens puissent s'épanouir, prospérer et gravir les échelons, tous les éléments doivent être présents et fonctionner ensemble. Faire des investissements dans l'économie des soins profitera à tous les Canadiens, peu importe leur statut socioéconomique, leur sexe, leurs capacités, leur statut d'immigrant ou leur origine culturelle, mais ceux qui en profiteront le plus sont les femmes.

• (1115)

En conclusion, si nous reconnaissons que le travail rémunéré et non rémunéré des femmes est essentiel pour le bien-être social et économique, que nous plaçons leurs contributions dans le contexte de l'économie des soins plutôt que dans un simple sous-ensemble de l'économie de marché et que nous insistons sur l'importance des relations de soins au sein de l'économie de soins, ensemble, nous pourrions optimiser le bien-être des femmes.

Je suis impatiente de discuter avec vous aujourd'hui. Merci.

**La présidente:** C'est très bien. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la première série de questions, en commençant par Mme Wong, qui dispose de six minutes.

**L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC):** Merci, madame la présidente. Je remercie aussi toutes les témoins, qui traitent d'un sujet très important.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les liens étroits entre la famille, le vieillissement et les soins, surtout pour les femmes. Comme nous le savons, les aînés sont les personnes les plus vulnérables, et c'est au sein de cette population qu'il y a eu le plus grand nombre de cas graves de COVID-19, dont des décès.

Comme l'ont indiqué les deux témoins, avant d'être hospitalisés, beaucoup d'aînés recevaient l'aide d'un fournisseur de soins, tant de façon officielle qu'officiuse. En fait, ceux qui ont réussi à éviter l'hospitalisation reçoivent aussi l'aide d'un fournisseur de soins.

Ma question s'adresse à la deuxième témoin.

Sur le site Web de votre organisme, on trouve beaucoup de documentation qui porte sur l'incidence de la COVID-19 sur les familles. Votre organisme a-t-il effectué une recherche expressément sur l'aide officieuse offerte par des fournisseurs de soins? Le cas échéant, qu'a-t-il découvert? Dans la négative, s'agit-il d'une question que votre organisme envisagerait d'examiner plus tard?

J'ai beaucoup appris de vous deux. En tant qu'ancienne chercheuse, je dirais que nous avons assurément adopté un nouveau paradigme.

**Mme Nora Spinks:** Je vous remercie de cette excellente question.

Il s'agit vraiment d'une période importante pour la recherche sociale. Nous avons l'occasion inopinée de comprendre en profondeur la dynamique et les rapports au sein des familles et des collectivités. Un élément important de cette question est le rôle que jouent les fournisseurs de soins.

Les soins peuvent être divisés en deux groupes distincts, qui sont souvent composés majoritairement de femmes, soit les fournisseurs de soins et ce qu'on appelle souvent les fournisseurs de soins officieux. Nous n'aimons pas le terme « officieux ». Il n'y a rien d'officieux à propos de ces soins. Ces gens prodiguent des soins, et, dans bien des cas, sans recevoir ni reconnaissance, ni soutien, ni remerciements. Ils prodiguent des soins. Les fournisseurs de soins prodiguent des soins. Ils sont rémunérés. Ils font partie d'une structure. Il s'agit peut-être de bénévoles, mais ils sont associés à une entité quelconque.

Au début de la pandémie de COVID-19, en mars dernier, nous avons commencé à collaborer avec des partenaires pour sonder des familles semaine après semaine. Depuis lors, nous examinons tous les aspects de la COVID-19 et ses répercussions sur les familles.

L'une des répercussions les plus importantes pour les familles est le fait d'être exclu des établissements pour aînés ou d'y être enfermé au cours des périodes de confinement. Je peux y être enfermée et ne pas avoir accès à des fournisseurs de soins supplémentaires. L'été dernier, je fournissais des soins palliatifs. J'étais enfermé dans un établissement, où je fournissais des soins aux aînés, alors que les fournisseurs de soins, eux, en étaient exclus: ils ne pouvaient pas entrer. Les infirmiers en soins palliatifs ont arrêté de venir. Les préposés aux bénéficiaires ont arrêté de venir. Je n'y avais pas accès. Ma collègue a été exclue de l'établissement de soins de longue durée où sa mère se trouvait. Elle y allait régulièrement. Elle s'occupait de sa mère. Elle fournissait de l'aide supplémentaire.

Selon les recherches, ces expériences sont réelles et ont une énorme incidence sur notre capacité à accéder au marché du travail, mais aussi sur la qualité de l'expérience vécue par les aînés. Que l'on soit exclu d'un établissement ou qu'on y soit enfermé, il faut prendre des décisions déchirantes. À cette fin, il faut mettre en place des cercles de soutien. Des femmes ont dû quitter un emploi rémunéré pendant un certain temps, voire définitivement, pour pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités en matière de soins. Par conséquent, il est très important de continuer à surveiller cette situation à l'avenir.

• (1120)

**L'hon. Alice Wong:** Merci beaucoup.

Vous avez déjà répondu en partie à ma deuxième question. Elle porte sur l'incidence de l'exclusion, de l'enfermement et de l'isolement social qui découlent de la COVID-19. Comme je l'ai mentionné dans ma première question, les aînés sont probablement les plus durement touchés. Compte tenu du nombre de morts dans les foyers pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée, beaucoup de familles hésitent à renvoyer leurs aînés dans ces endroits. Maintenant, les fournisseurs de soins, qu'il s'agisse d'un parent, d'un enfant ou d'un jeune, doivent assumer davantage de responsabilités en matière de soins familiaux.

Je tiens à mettre l'accent sur les soins réservés aux fournisseurs de soins. Ils travaillent avec tant de passion et d'humanité, ce qui est exactement ce que les témoins viennent de mentionner. Mon but est surtout de prendre soin de la santé mentale des fournisseurs de soins. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

**Mme Nora Spinks:** Les recherches montrent très clairement que les relations font une différence. Même si on vit seul dans un ménage d'une personne, si on a des relations, que ce soit par téléphone, en ligne ou en personne, on sera en mesure d'obtenir de meilleurs résultats et de vivre moins d'isolement et de solitude.

**La présidente:** Très bien. Votre temps de parole est écouté.

Passons maintenant à Mme Dhillon pour une période de six minutes.

**Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.):** Je remercie nos témoins d'être ici ce matin.

Ma première question s'adresse à Andrea Doucet, qui a parlé avec éloquence du rôle des hommes dans la prestation de soins.

Tout d'abord, vous avez parlé du discours du Trône et de l'engagement du gouvernement d'offrir des soins de qualité. Quelles seraient vos suggestions au comité pour offrir aux gens des soins de qualité et respecter la promesse qui a été faite dans le discours du Trône?

**Mme Andrea Doucet:** En ce qui concerne les soins de qualité, parlez-vous des soins aux enfants en particulier ou simplement des soins en général?

**Mme Anju Dhillon:** Je parle de soins en général.

**Mme Andrea Doucet:** Si nous examinons les différents domaines stratégiques et commençons par les soins aux enfants, nous avons besoin de travailleurs en garderie bien rémunérés. Tout comme la COVID-19 a révélé les problèmes des établissements de soins privés et commercialisés pour personnes âgées — les fournisseurs de soins se déplaçaient d'un site à l'autre et n'étaient pas soutenus —, il en va de même pour les soins aux enfants. Il s'agit d'un métier mal rémunéré. Étant donné qu'il est mal rémunéré, peu d'hommes s'y intéressent. Il y a beaucoup d'arguments sur la façon de changer les normes sociales en matière de soins. Il serait bon que les hommes participent également à la prestation de soins dans la petite enfance.

C'est une question de soins bien rémunérés. De la même manière que Mme Spinks a établi des liens entre le travail rémunéré et le travail de soin non rémunéré dont je pense que nous pouvons toutes les deux convenir, l'Organisation internationale du travail a ce qu'on appelle le « cercle de répercussions entre travail de soin à autrui non rémunéré, travail rémunéré et travail de soin à autrui rémunéré ». Le travail de soin rémunéré est vraiment important. Pourquoi ces travailleurs sont-ils si dépréciés? Si nous voulons valoriser le travail de soin, il faut aussi bien rémunérer les travailleurs dans ce

secteur, comme les fournisseurs de soins aux personnes âgées et les fournisseurs de soins aux enfants. C'est ainsi que l'on reconnaît leur travail. On ne doit pas se contenter de les louer ou de les applaudir à la fin de la journée, comme les gens le font pour les travailleurs de la santé. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut apporter un soutien financier.

Ce serait un moyen de reconnaître et de valoriser le travail de soin non rémunéré, c'est-à-dire permettre aux gens d'avoir un salaire raisonnable qui leur permet d'exercer un seul emploi.

• (1125)

**Mme Anju Dhillon:** Parfait.

Vous avez également parlé de la prestation de soins par les hommes. Si vous comparez les soins prodigués par les hommes à ceux prodigués par les femmes, remarquez-vous...? C'est très curieux, car la prestation de soins finit par revenir aux femmes, qu'il s'agisse de soins à un enfant, à un parent âgé, à un conjoint malade ou toute autre personne semblable. C'est ainsi que cela se passe. Nous avons remarqué à quel point la situation est devenue plus courante pendant la pandémie de COVID. Trouvez-vous que les hommes sont confrontés aux mêmes défis que les femmes lorsqu'ils prodiguent les mêmes soins, c'est-à-dire qu'ils subissent la même diminution de fonds ou qu'ils atteignent le seuil de la pauvreté ou sont sur le point de l'atteindre? Les hommes sont-ils également confrontés à cela?

Vous avez dit tout à l'heure que la prestation de soins est un travail humain, que cela ne devrait pas être un travail d'homme ou de femme, mais un travail humain. J'ai trouvé cette affirmation très intéressante. Elle porte aussi sur l'égalité. Les hommes deviennent-ils aussi désavantagés ou se sacrifient-ils de la même manière que les femmes lorsqu'ils doivent quitter leur lieu de travail? Il serait très intéressant de le savoir. Nous ne parlons pas beaucoup des hommes qui dispensent des soins parce que ce sont surtout les femmes qui le font.

**Mme Andrea Doucet:** Merci de la question.

C'est tout à fait vrai que la prestation de soins est une capacité humaine. C'est un point que je tiens à souligner à nouveau. Je vous remercie de l'avoir repris.

J'ai étudié des ménages dans lesquels le père est un père au foyer, un père seul, un père LGBTQ ou un père homosexuel. Lorsque les hommes quittent leur travail pour s'occuper de quelqu'un, ils sont confrontés aux mêmes désavantages que les femmes à certains égards. Cependant, une de mes collègues, R. W. Connell, a fait valoir il y a de nombreuses années qu'il existe toujours un dividende patriarcal. Par conséquent, même lorsque les hommes quittent leur travail, on suppose toujours que les hommes sont les principaux soutiens de famille et qu'il existe toujours des liens entre les hommes, le pouvoir et la vie publique.

Leur expérience n'est pas la même sur le plan social, mais les hommes qui quittent leur travail rémunéré pour s'occuper d'un proche sont certainement confrontés à certains des mêmes désavantages. En outre, pour avoir étudié la question pendant plus de 25 ans, je dirais que les pères sont confrontés à des problèmes différents, car la situation peut être très difficile pour eux lorsqu'ils se rendent dans des terrains de jeu et d'autres endroits de ce genre que j'appelle des espaces dominés par les mères. Nous devons changer les normes sociales. C'est pourquoi les congés parentaux et les congés de paternité ont été très importants pour moi en tant qu'universitaire, car lorsque vous voyez des hommes se promener avec des poussettes, comme c'est le cas dans les pays nordiques, cela commence à faire évoluer l'idée que seules les femmes peuvent faire ce travail, surtout avec de jeunes enfants.

Je sais qu'il existe des différences culturelles à ce sujet dont il faut tenir compte. Cela signifie qu'il faut vraiment examiner les normes sociales et leur évolution; je dirais toutefois, pour avoir étudié les hommes dans le contexte de la prestation de soins, que les hommes changent énormément lorsqu'ils assument cette responsabilité et que cela a des avantages pour les femmes, les enfants et les familles. Ils peuvent le faire aussi bien que les femmes. Il ne devrait pas y avoir de différence. Parfois, c'est dans les yeux de l'observateur qu'il voit la différence.

**Mme Anju Dhillon:** C'est parfait. Je veux juste dire...

**La présidente:** Votre temps de parole est écoulé.

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs présentations. Je suis contente d'avoir entendu ce qu'ils avaient à dire.

Vous comprendrez, en entendant mes questions, que je suis ce dossier depuis très longtemps et qu'il me tient à cœur.

Je vous prie cependant de m'excuser, chers témoins et chers collègues, car j'aimerais d'abord déposer un avis de motion concernant un dossier sur lequel le Comité permanent de la condition féminine pourrait se pencher prochainement. Ce sujet faisait partie de l'actualité cette semaine et nous a tous beaucoup touchés. Vous allez certainement comprendre.

Il s'agit simplement d'un dépôt de motion. Je vais poser mes questions tout de suite après.

Je vais lire la motion une première fois, puis je vous la transmettrai après la réunion:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'exploitation et les violences sexuelles subies par des femmes en raison de la diffusion de matériel pornographique et de pornographie juvénile à des fins de commerce électronique par des compagnies canadiennes et d'autres entreprises qui diffusent en sol canadien du matériel pornographique, incluant du matériel de la pornographie juvénile, en toute impunité et en l'absence de tout cadre législatif canadien; que le Comité étudie dans le cadre de ses travaux: a) le cas d'espèce que présente la plateforme numérique Pornhub appartenant à l'entreprise canadienne MindGeek, dont le siège social est situé à Montréal, et qui diffuse à l'échelle mondiale du matériel pornographique, incluant du matériel de pornographie juvénile, réalisé et diffusé en toute impunité et sans restriction...

• (1130)

[Traduction]

**Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.):** Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Cela a-t-il un rapport avec le sujet de l'étude?

**La présidente:** Je crois comprendre qu'elle peut présenter l'avis de motion, mais il n'y aura pas de débat sur la motion. Elle veut juste que la motion figure au compte rendu afin que nous puissions en discuter à la réunion de janvier.

[Français]

**Mme Andréanne Larouche:** Nous aurons effectivement d'autres occasions de débattre de la motion. Je vais en terminer la lecture, avant de poser mes questions:

[...] b) les effets psychologiques dévastateurs pour les victimes d'actes criminels à caractère sexuel et les conséquences sur la vie des femmes qui se retrouvent dans des vidéos pornographiques réalisées ou diffusées sans leur consentement; c) les éventuelles mesures législatives qui pourraient être mises en œuvre pour empêcher la réalisation ou la diffusion de matériel pornographique non consenti et de tout matériel de pornographie juvénile [...]

Je vous transmettrai la motion après la séance. Je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé le temps nécessaire pour déposer cette motion. Je pense que c'est une question importante.

Je présente encore une fois mes excuses aux témoins.

Puisqu'il me reste peu de temps, je vais aller tout de suite dans le vif du sujet.

Je me suis impliquée dans la création de la première maison de la Fondation Maison Gilles-Carle, qui offre des soins aux aidants. Dans ma circonscription, nous avons aussi la Maison soutien aux aidants, à Granby, qui fait un travail exceptionnel.

Il est essentiel de venir en aide aux aidants, mais j'aimerais savoir comment on peut y arriver si l'on n'a pas d'études sur le phénomène. Comme vous l'avez mentionné, il est important de mesurer les répercussions du travail invisible. Or, on a peut-être retiré du formulaire long du recensement de Statistique Canada des questions qui nous permettent d'avoir plus d'information sur le travail invisible, et ce n'est sûrement pas sans conséquence.

J'aimerais entendre l'opinion des deux témoins sur cette question.

[Traduction]

**La présidente:** Madame Doucet, vous avez la parole.

**Mme Andrea Doucet:** Statistique Canada recueille les enquêtes et les études sur l'emploi du temps et a reçu des éloges pour son très bon processus de collecte. Il le fait depuis des décennies. Il a certainement accéléré le processus depuis le programme d'action de Pékin de 1995. Il ne le fait que tous les cinq ans. Les États-Unis recueillent des données sur l'emploi du temps chaque année. On peut se demander si on ne pourrait pas recueillir ces données plus souvent, mais cela se fait au cours du recensement.

Comme je l'ai dit dans mes remarques, je pense qu'on peut faire plus. Je pense que les données sur l'emploi du temps nous en disent long sur les activités et les tâches que les gens effectuent. Il y a de meilleures options que celui de recueillir les données rétrospectivement, même en une journée, surtout si les gens tiennent un journal du temps pendant le jour. Je pense également qu'on devrait les combiner avec des recherches qualitatives dans le cadre desquelles on interroge les gens et on passe du temps avec eux pour voir comment ils passent réellement leurs journées.

Je pense que c'est particulièrement important avec diverses populations. Je pense que les populations autochtones ont peut-être différentes conceptions du temps. Il y a beaucoup d'options qu'on peut encore exploiter et de meilleurs moyens d'étudier la vie quotidienne des gens, mais les chiffres et les statistiques ont leur limite. Je pense que cela se fait en partie par des histoires et des récits, c'est-à-dire en parlant à des personnes et en les écoutant, puis en racontant leurs histoires provocantes et convaincantes afin que les gens puissent comprendre et créer un changement social à partir de ces histoires.

[Français]

**Mme Andréanne Larouche:** Il a aussi été question de l'importance d'avoir une journée destinée à sensibiliser les gens au travail invisible. Pensez-vous que ce serait une bonne idée?

[Traduction]

**Mme Andrea Doucet:** Je crois qu'il existe déjà une journée des proches aidants au Canada. Il y a une journée consacrée aux proches aidants. Est-ce exact, madame Spinks?

[Français]

**Mme Andréanne Larouche:** Non, il n'y a pas de journée portant spécialement sur le travail invisible. La question est beaucoup plus vaste que le seul travail des aidants. Cela comprend aussi le travail dans la famille et le bénévolat, notamment.

[Traduction]

**Mme Andrea Doucet:** C'est un très bon point. Le bénévolat est une partie très importante du travail non rémunéré. Nous l'avons vu au cours de la pandémie. C'est un élément important de l'aide fournie à nos voisins. En raison de la crise climatique, je pense que le travail que nous devons faire, c'est-à-dire le bénévolat et le travail communautaire que nous devons faire pour prendre soin de notre planète, va devenir plus important.

Je pense que c'est une excellente idée d'avoir une journée des proches aidants plus générale qui reconnaît tout le travail invisible que font principalement les femmes. J'aime cette idée.

**La présidente:** D'accord.

Passons à Mme Mathyssen pour une période de six minutes.

**Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NDP):** Merci, madame la présidente. Merci aux témoins.

Selon une étude réalisée par l'Institut Vanier, au cours de leur vie, 30 % des proches aidantes qui ont un emploi manquent au moins une journée complète de travail; 6,4 % prennent une retraite anticipée ou quittent ou perdent leur emploi rémunéré; et 4,7 % refusent des offres d'emploi ou des promotions parce qu'elles essaient de trouver un juste milieu entre leur travail rémunéré et leur travail de soin non rémunéré.

Au cours de la pandémie, les néo-démocrates ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il accorde des congés de maladie payés afin que les personnes qui sont atteintes d'une maladie liée à la COVID et qui doivent s'absenter du travail soient couvertes, et nous avons réussi à l'obtenir. Comment un programme permanent de congés de maladie payés et ce genre de dispositions pourraient-ils contribuer à réduire l'instabilité et le stress que ressentent beaucoup de gens, principalement les femmes, en raison des responsabilités qui leur incombent?

• (1135)

**La présidente:** Quiconque veut répondre à la question peut prendre la parole.

**Mme Nora Spinks:** Madame la présidente, je pense qu'il est extrêmement important de comprendre la question de la gestion de multiples responsabilités à la maison, au travail et dans la communauté. Il y a des mesures de soutien publiques et ensuite des mesures de soutien au travail. Mme Doucet peut parler plus particulièrement de certaines des dispositions relatives aux congés, mais un des concepts que nous avons examinés ensemble est celui des prestations complémentaires. Nous sommes tous dans le même bateau. Par conséquent, si vous vous apprêtez à prendre congé et à recevoir des prestations, une partie de ces prestations seront versées par le gouvernement par l'intermédiaire de l'assurance-emploi et il arrive souvent que les employeurs complètent ce montant en versant un montant égal ou supérieur à l'employé pendant son absence.

Les congés planifiés et prévisibles que nous pouvons gérer à l'avance représentent une partie de la réponse.

Il y a ensuite les problèmes graves et à court terme qui sont plus difficiles à gérer et à prévoir, mais qui constituent souvent la goutte d'eau qui fait déborder le vase ou l'élément déclencheur qui pousse quelqu'un à quitter le marché du travail. Ce sont des problèmes imprévus et inattendus, comme la COVID, une mère qui se casse la hanche ou un conjoint qui subit une chirurgie cardiaque.

Il existe des lacunes assez importantes dans ce genre de situations parfois imprévisibles et ce sont les employés qui finissent par en faire les frais. Ils doivent prendre des congés, parfois non rémunérés. Des fois, ils doivent interrompre leur carrière et prendre un congé sans solde ou quitter complètement le marché du travail. Il s'agit souvent de femmes et, lorsque l'absence est motivée par le besoin de s'occuper d'une personne âgée, elle a souvent, mais pas exclusivement lieu plus tard dans leur carrière, ce qui a des répercussions financières plus importantes et un impact plus important sur leurs gains ouvrant droit à pension et leurs revenus futurs.

Je pense que les gouvernements et les politiques publiques, de même que les employeurs et le mouvement syndical, peuvent travailler ensemble pour combler ces lacunes.

**Mme Andrea Doucet:** Pour approfondir le point soulevé par Mme Spinks, comme vous le savez, il existe des prestations spéciales au titre de l'assurance-emploi — des prestations de maternité, des prestations parentales, des prestations de compassion et des prestations pour s'occuper d'un membre de la famille handicapé —; cependant, comme l'a dit Mme Spinks, la pandémie a montré que nous avons besoin d'une plus grande série de prestations spéciales si nous pensons à la politique publique.

Par exemple, en ce qui concerne les congés parentaux, en Suède, les parents peuvent prendre un congé parental tant que l'enfant a moins de 8 ans pour répondre à des situations d'urgence particulières dans le ménage, notamment pour s'acquitter de leurs responsabilités d'aidants naturels, si l'enfant est confronté à des problèmes de santé mentale. Ce type de pensée au sujet des congés qui ne se limitent pas au début et à la fin de la vie...



La pandémie nous a montré qu'il y a des moments d'incertitude tout au long de la vie. Les femmes ne devraient pas avoir à payer le coût élevé de ces incertitudes en quittant leur travail, en réduisant leurs heures de travail ou en mettant en péril leurs revenus et leurs pensions à long terme. Sur le plan des politiques publiques, je pense que nous pourrions réfléchir de manière plus créative à la question des prestations spéciales en général.

De plus, pour poursuivre sur ce qu'a dit Mme Spinks, les politiques en milieu de travail sont également très importantes. Nora Spinks et moi participons toutes les deux à un projet qui tente de mettre en place une norme relative aux aidants naturels en milieu de travail qui fournirait aux employeurs une manière cohérente de travailler avec leurs employés lorsqu'ils doivent s'acquitter régulièrement de leurs responsabilités d'aidants naturels, s'ils s'occupent d'une personne âgée à domicile ou d'un membre de la famille handicapé. Il est nécessaire d'établir des normes en milieu de travail à cet égard afin que les employeurs puissent eux aussi s'adapter aux besoins des travailleurs, surtout ceux des femmes, mais aussi, espérons-le, ceux des hommes.

• (1140)

**Mme Lindsay Mathysen:** Je comprends, car l'assurance-emploi est tellement limitée maintenant. Elle a été tellement réduite que la bonification des prestations de 55 % du salaire n'est certainement pas suffisante pour permettre à la majorité des gens de joindre les deux bouts, alors je comprends fort bien. C'est un excellent point.

Merci.

**La présidente:** Passons maintenant au deuxième tour de questions.

Madame Shin, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Mme Nelly Shin (Port Moody—Coquitlam, PCC):** Merci beaucoup.

Je remercie les témoins de ce matin de nous avoir fourni des informations utiles et des éléments de réflexion qui nous obligent à prendre du recul pour les examiner de façon plus approfondie.

Ma première question porte sur la santé mentale.

Je reconnais qu'une grande partie du travail de soin non rémunéré est effectué par des femmes qui n'ont pas d'emploi et qui ne sont également pas sur le marché du travail. Elles n'ont pas accès aux avantages sociaux, comme les services de soins de santé mentale et de counseling. Elles subissent probablement beaucoup de stress et de pression. Il n'est pas facile de s'occuper de personnes malades ou de personnes qui traversent des moments difficiles.

Comment les femmes sans emploi qui fournissent ce type de soins à domicile accèdent-elles au soutien en matière de santé mentale ou aux systèmes de soutien, surtout pendant les périodes où, comme vous l'avez dit, ces services sont bloqués? Comment y accèdent-elles? Est-ce qu'elles y accèdent? Expriment-elles des types particuliers de problèmes de santé mentale?

**Mme Nora Spinks:** La santé mentale est une préoccupation de longue date. La COVID a accentué, amplifié et intensifié le besoin de comprendre et de reconnaître l'importance de la santé mentale.

La recherche est claire. Les personnes qui tentent de concilier travail et famille et qui fournissent des soins pendant la pandémie de COVID disent que leur santé mentale a été touchée. Nous devons savoir où les gens vont chercher de l'aide. Ils ont d'abord ten-

dance à se tourner vers leur cercle de soutien personnel — leurs amis, leurs collègues, les membres de la famille et les membres de la famille élargie. Ils se tendent la main les uns aux autres. Ensuite, ils se tournent vers leur premier cercle de soutien public — généralement leur médecin de famille. Ce sont souvent les médecins de famille qui doivent leur annoncer la mauvaise nouvelle qu'il est vraiment difficile d'accéder aux services de santé mentale et aux traitements en santé mentale. C'est alors que la pression commence à se faire sentir chez ces personnes et leurs familles.

Nous avons mené une étude auprès de thérapeutes familiaux dans l'ensemble du Canada et nous leur avons demandé quels types de patients ils traitent. Nous leur demandons à quel point ils réussissent à aider les aidants naturels et les personnes qui souffrent de solitude, d'anxiété et de dépression. Nous avons noté que les thérapeutes familiaux, les psychologues et les sociologues qui fournissent ces services partout au pays ont constaté que les services de santé en ligne et la télésanté, c'est-à-dire la prestation de counseling par téléphone et par Internet, rendent ces services plus accessibles à un plus grand nombre de personnes. Ils en améliorent l'accès.

Certains de ces professionnels disent que le fait de pouvoir organiser ces routines augmente leur efficacité. Ils sont également en mesure d'offrir une thérapie pendant que les gens se trouvent dans leur propre environnement. Cela leur permet d'obtenir beaucoup d'informations qu'ils ne recevraient pas autrement.

C'est un développement que nous devons continuer à surveiller. Il est clair qu'il y a une pénurie de services de santé mentale. D'après notre expérience pendant la pandémie de COVID, il est certain que la télésanté et le counseling à distance vont redéfinir les services de santé mentale pour les décennies à venir.

**Mme Nelly Shin:** Madame Doucet, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Mme Andrea Doucet:** Les conséquences que peut avoir le travail non rémunéré sur la santé ne sont pas assez étudiées. Je voudrais revenir à la notion de quantification et de données. Des études ont été faites sur le stress que vivent les gens en lien avec le temps qu'ils ont à leur disposition. Encore une fois, si nous faisons un suivi qualitatif, nous pourrions étudier le stress lié aux contraintes de temps, comme dans le cas où on ne parvient pas à faire tout ce qu'on est censé faire dans sa journée en raison des multiples demandes qui nous sont faites.

Le volet santé mentale est essentiel. Je suis d'accord avec Mme Spinks pour dire que la COVID a montré encore plus de choses.

• (1145)

**Mme Nelly Shin:** Dans le même ordre d'idées, j'aimerais parler de répit et de possibilités de pause pour les travailleurs de la santé, qui ne sont pas rémunérés. J'ai rencontré des mères célibataires dans ma circonscription et dans d'autres endroits. Elles ont un très grand besoin...

**La présidente:** Malheureusement, votre temps de parole est écoulé.

Nous allons passer à Mme Sidhu, qui a cinq minutes.

**Mme Sonia Sidhu:** Merci, madame la présidente.

J'aimerais dire quelques petites choses. Je suis très attentive à ce qui se dit sur les questions de santé mentale, en particulier chez les personnes âgées isolées, et j'ai parlé à des gens dans des établissements de soins de longue durée. J'ai été heureuse de l'annonce du premier ministre selon laquelle 240 millions de dollars seraient investis dans le développement, la généralisation et le lancement des soins virtuels sous la forme du portail Espace mieux-être. Quand un adulte a besoin d'aide, il peut envoyer un SMS aux travailleurs de première ligne au 741741. Je reçois beaucoup de commentaires positifs sur les soins virtuels.

Ma question s'adresse à Mme Spinks et à toute autre personne qui aimerait s'exprimer.

Il y a des mesures d'aide proposées par le gouvernement fédéral, comme l'Allocation canadienne pour enfants. Dans ma circonscription de Brampton-Sud, cette allocation aide plus de 24 000 enfants chaque année. Je sais que c'est la même chose pour d'autres députés. Par exemple, dans la circonscription de Mme Sahota, ce sont 37 000 enfants qui la reçoivent.

Vos travaux de recherche ont-ils montré que l'Allocation canadienne pour enfants a permis aux familles d'avoir accès à des services de garde d'enfants, de sorte que les parents sont plus à même de participer au marché du travail au lieu d'être dépendants? Je sais que la plupart des femmes s'occupent de la garde des enfants et ne sont pas rémunérées.

Madame la présidente, j'aimerais partager mon temps de parole avec M. Serré, après cette question.

**Mme Nora Spinks:** L'Allocation pour la garde d'enfants a certainement eu des effets positifs sur les familles et la vie familiale.

Ce que nous avons demandé pendant la crise de la COVID... À son tout début, c'était la question des finances qui causait l'un des niveaux de stress les plus élevés parce que les gens craignaient de ne pas avoir un revenu suffisant. C'était leur première cause de stress.

Quand les diverses prestations, Prestation canadienne d'urgence, Allocation canadienne pour enfants et prestations supplémentaires, ont commencé à être versées, l'anxiété financière a commencé à baisser et le stress a commencé à monter pour d'autres raisons à cause de l'isolement. Comme quelqu'un l'a dit plus tôt, il fallait que les gens aient un moment de répit, un moment pour pouvoir s'arrêter et respirer.

L'une des choses que nous avons documentées très clairement au cours des derniers mois, c'est que les gens sont à bout de souffle. Ils ne s'arrêtent jamais. Ils ne se reposent jamais. Ils n'ont pas de week-ends. Les gens travaillent. S'ils travaillent en dehors de chez eux dans le secteur des services ou des soins de santé, leurs heures ont augmenté; on leur en demande plus et le nombre de quarts a augmenté. Ceux qui travaillent chez eux travaillent jusque tard dans la nuit et pendant les week-ends.

Ce qu'il faut faire, c'est comprendre l'importance de l'aide financière pour atténuer l'anxiété. On parle de la Prestation canadienne d'urgence, de l'Allocation canadienne pour enfants et de certaines prestations d'assurance-emploi dont Mme Doucet a parlé comme certaines prestations pour proches aidants qui ont été modifiées et qui ciblent en particulier les familles d'anciens combattants et les familles à faible revenu. Être en sécurité financière fait une énorme différence.

**La présidente:** Allez-y, monsieur Serré.

[Français]

**M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci, madame Sidhu.

[Traduction]

Je suis très fier du fait que le gouvernement ait introduit le congé parental partagé. C'est très important.

En 1994 et 1997, quand mes deux filles sont nées, je n'ai eu droit qu'à 10 semaines de congé parental parce que ma femme et moi avions décidé que ce serait elle qui resterait à la maison. Elle avait droit, à l'époque, à 25 semaines, ce qui n'était même pas égal. Je me suis demandé pourquoi les femmes avaient droit à 25 semaines et pas les hommes. Je n'avais droit qu'à 10 semaines.

J'aimerais avoir votre point de vue. Il ne me reste que 30 secondes, mais pourriez-vous expliquer pourquoi les hommes devraient bénéficier d'un congé parental de durée égale? Et si vous le recommandiez, pourquoi le recommanderiez-vous? Si les femmes ne prennent que six mois, pourquoi les hommes ne peuvent-ils pas bénéficier des six autres mois? Pourquoi n'y a-t-il pas d'égalité entre les hommes et les femmes? Les hommes doivent prendre une part active à cela, tout le monde le dit; mais le système est discriminatoire envers les hommes, si je puis m'exprimer ainsi.

• (1150)

**La présidente:** Vous n'avez vraiment plus de temps

**M. Marc Serré:** Pourriez-vous donner au Comité...

**La présidente:** Je suis désolée.

Mme Larouche a maintenant la parole pendant deux minutes et demie.

[Français]

**Mme Andréanne Larouche:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie encore une fois les témoins.

Vous avez abordé tout à l'heure un sujet dont M. Serré vient de reparler, à savoir la place des hommes et la façon dont ils peuvent intervenir dans le milieu familial et accomplir ce travail invisible.

J'aimerais d'ailleurs souligner le succès incroyable que connaît le congé de paternité au Québec. Les chiffres sont impressionnants. Jusqu'en 2006, à peine un père québécois sur cinq prenait quelques jours de congé parental; à l'extérieur du Québec, seulement de 10 à 15 % des pères canadiens en prenaient. Aujourd'hui, 80 % des pères québécois cessent de travailler à la naissance d'un enfant pour en prendre soin, et ce, pendant plusieurs semaines.

C'est donc dire que l'avènement du Régime québécois d'assurance parentale, qui a remplacé le congé parental canadien au Québec, a grandement changé les choses pour les nouveaux pères. On a créé un congé de paternité réservé à eux seuls, qui n'est même pas transférable à la mère. Cela a permis une avancée extraordinaire.

Quelles mesures pourrait-on créer au niveau fédéral pour encourager davantage les pères? Quels autres obstacles pourrait-on lever afin d'aider les pères à prendre davantage leur place dans le milieu familial et à accomplir plus de tâches faisant partie du travail invisible?

[Traduction]

**Mme Andrea Doucet:** Je vous remercie d'avoir soulevé la question des pères et du congé de paternité et d'avoir souligné les bons résultats obtenus par le Québec dans ce domaine. Vous avez tout à fait raison. Plus de huit pères sur dix prennent un congé au Québec, et un père sur dix dans le reste du Canada.

Le Québec nous a montré que la prestation parentale partagée mise en place par le gouvernement fédéral était une bonne chose, mais elle ne va pas assez loin. Le taux de remplacement du salaire est peu élevé par rapport aux normes internationales. Des commentateurs internationaux ont fait valoir qu'elle devrait être de 70 % au moins afin que les pères puissent réellement négocier avec leurs employeurs et puissent effectivement prendre le congé parental, ou décider que leur famille a des moyens financiers suffisants pour que le père puisse prendre le congé parental.

La prestation parentale partagée au Canada, contrairement à la prestation du Régime québécois d'assurance parentale, n'est pas une prestation individuelle non transférable. Elle dépend en fait du premier parent ou de la mère. Si la mère prend congé, le père peut prendre la prestation parentale partagée, mais nous savons qu'un tiers des mères au Canada ne reçoivent pas de prestations. Le système est déjà désavantageux en cela, et cela aura des conséquences sur les familles moins favorisées économiquement. Nous devons en apprendre davantage du Québec. Je pense vraiment que nous devrions simplement adopter un modèle très similaire.

**La présidente:** Très bien.

Nous allons maintenant passer à Mme Mathysen pendant deux minutes et demie.

**Mme Lindsay Mathysen:** Merci.

J'aimerais reprendre là où nous nous en sommes arrêtés sur le prolongement des programmes et des prestations et examiner différentes possibilités. Il est certain que pour les travailleurs faiblement rémunérés, il est essentiel de disposer d'un salaire minimum garanti. Les néo-démocrates ont avancé l'idée d'un revenu de base, d'un salaire décent, alors j'aimerais bien vous entendre là-dessus.

Il a également été question de l'Organisation internationale du travail. Depuis 2011, elle propose aux pays de par le monde d'adopter la recommandation numéro 189. Cette recommandation traite du travail non rémunéré et du travail domestique. Le Canada ne l'a pas adoptée. Je me demande en quoi cela pourrait aider le Canada pour le travail non rémunéré et les soignants.

Je vous remercie.

**Mme Andrea Doucet:** Tout à fait, le Canada devrait signer la convention de l'Organisation internationale du travail. Merci d'avoir soulevé la question.

Concernant le revenu de base, comme vous le savez, pendant la crise de la COVID, les débats ont fait rage en raison de la Prestation canadienne d'urgence. Une étude de l'Université de Colombie-Britannique devrait bientôt être publiée, qui s'est penchée sur cinq modèles de revenu de base ou de revenu minimum acceptable. J'ai bien hâte d'en lire les conclusions pour voir ce qui pourrait marcher au Canada.

Je passe la parole à Nora au cas où elle aurait quelque chose à ajouter.

● (1155)

**Mme Nora Spinks:** Non, je n'ai rien à ajouter. Merci.

**Mme Lindsay Mathysen:** On nous a parlé de l'Allocation canadienne pour enfants. Cela en a aidé certains, mais pas tous. Par ailleurs, dans quelle mesure un système universel de garde d'enfants à prix abordable, assorti d'une loi permettant aux provinces de garantir cette universalité, pourrait donner de meilleurs résultats pour les familles et les parents dans la présente économie?

**Mme Andrea Doucet:** Eh bien, vous avez besoin des deux. Les bonifications de l'Allocation canadienne pour enfants ont été largement acclamées et acceptées. C'est une initiative très importante, surtout pour les familles à faible revenu et les familles monoparentales, mais elle ne remplace pas un programme national de garde d'enfants. Les deux doivent aller de pair et, dans le même ordre d'idées, nous devons améliorer et renforcer notre système de congé parental. Tout cela fonctionne ensemble pour que les familles puissent prendre soin de leurs enfants, recevoir une aide financière à cet égard et avoir l'assurance que leurs enfants sont bien pris en charge.

Dans les pays nordiques, les enfants ont droit à de bons services de garde. En Suède, par exemple, il n'y a pas de décalage entre la fin du congé parental et le début de la garde d'enfants. C'est le droit des enfants d'avoir accès à de bons services de garde. J'aimerais voir le Canada adopter une telle approche, c'est-à-dire une démarche fondée sur les droits de l'enfant pour faire en sorte que tout le monde bénéficie de soins de qualité, en particulier les enfants.

**La présidente:** Malheureusement, le temps prévu pour ce groupe est écoulé.

Je tiens à remercier nos témoins. Vous avez été formidables.

J'aimerais informer le Comité que nous allons suspendre brièvement la séance pour faire une autre vérification du son avant de recevoir le prochain groupe de témoins. Restez à l'écoute.

● (1155)

(Pause)

● (1200)

**La présidente:** Je souhaite la bienvenue à tout le monde pour la deuxième partie de notre séance dans le cadre de notre étude sur le travail non rémunéré.

Nous accueillons trois représentants de Statistiques Canada: Josée Bégin, directrice générale; Vincent Dale, directeur, Centre de l'information sur le marché du travail; Tina Chui, directrice par intérim, Diversité et statistiques socioculturelles.

Comme nos invités ont beaucoup d'informations à nous donner, ils ont demandé à parler pendant 10 minutes. Statistique Canada étant notre seul témoin, je crois que cela ne poserait pas de problème, à moins que le Comité ne s'y oppose.

Sur ce, nous allons passer à la déclaration de 10 minutes.

Est-ce que nous commençons par vous, monsieur Dale?

● (1205)

**Mme Josée Bégin (directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique, Statistique Canada):** Non, madame la présidente. C'est moi qui commence. Je ferai l'exposé au nom de notre groupe.

[Français]

**La présidente:** C'est très bien. Vous pouvez commencer.

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de me permettre de livrer aujourd'hui certaines observations sur le travail non rémunéré des femmes.

J'aimerais profiter de mon temps de parole pour me concentrer, dans un premier temps, sur un portrait de la situation entourant le travail non rémunéré au Canada, incluant la prestation de soins, et, dans un deuxième temps, sur la situation des travailleurs de soutien dans le domaine de la santé.

Les femmes consacrent plus de temps que les hommes au travail non rémunéré, selon les données les plus récentes de l'Enquête sociale générale. Tous les cinq ans, cette enquête publie de l'information sur l'emploi du temps des Canadiens, y compris sur le temps consacré au travail non rémunéré, afin de mieux comprendre la façon dont les Canadiens utilisent leur temps et de mieux saisir ce qui contribue à leur bien-être ainsi qu'à leur niveau de stress. Les données les plus récentes à ce sujet portent sur l'année 2015.

Dans cette enquête, le travail non rémunéré est défini comme étant le temps passé à effectuer des tâches ménagères et des tâches quotidiennes liées aux soins physiques des enfants, ainsi qu'à fournir des soins à un membre adulte de la famille ou à un ami.

En 2015, les femmes consacraient en moyenne 2,8 heures par jour à effectuer des tâches ménagères, soit 54 minutes de plus que les hommes, qui y consacraient 1,9 heure par jour.

Une plus grande proportion de femmes que d'hommes effectuaient des tâches quotidiennes relatives aux soins des enfants: 76 % chez les femmes contre 57 % chez les hommes. De plus, les femmes y consacraient près d'une heure de plus par jour que les hommes.

La proportion de femmes fournissant des soins à un membre adulte de la famille ou à un ami un jour donné était trois fois supérieure à celle des hommes en 2015. C'était 3 % chez les femmes par rapport à 1 % chez les hommes. Parmi les personnes ayant fourni de tels soins, en moyenne, les femmes y consacraient quotidiennement 42 minutes de plus que les hommes.

Alors que les femmes tendent à consacrer davantage de temps que les hommes à des activités non rémunérées, elles sont moins susceptibles d'être actives sur le marché du travail. Lorsqu'elles le sont, elles sont proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel. Selon les données de l'Enquête sur la population active, 57 % des femmes au Canada occupaient un emploi en 2015, comparativement à 65 % des hommes.

De plus, en moyenne, les femmes occupant un emploi passaient généralement 6,9 heures de moins par semaine au travail que les hommes, tous emplois confondus. C'était 29,6 heures pour les femmes par rapport à 36,5 heures pour les hommes.

En novembre, la situation demeurait semblable, et on observait que 56 % des femmes occupaient un emploi, par rapport à 65 % des hommes. De plus, elles travaillaient 5,8 heures de moins par semaine que les hommes, si l'on se base sur les données non désaisonnalisées de l'Enquête sur la population active.

Il est important de reconnaître que le travail non rémunéré effectué de manière disproportionnée par les femmes pour les membres de leur famille favorise le taux d'activité plus élevé des hommes et leurs plus longues heures de travail.

En raison de cette part disproportionnée du travail non rémunéré effectué par les femmes, celles-ci ont une perception accrue de la

pression du temps, comparativement aux hommes. En 2015, 49 % des femmes âgées de 25 à 54 ans au Canada ont déclaré qu'à la fin de leur journée, elles avaient souvent l'impression de ne pas avoir accompli ce qu'elles avaient prévu faire, contre 43 % des hommes. De plus, 69 % des femmes ont déclaré se sentir stressées lorsqu'elles n'avaient pas assez de temps, comparativement à 60 % des hommes. Enfin, 46 % des femmes ont déclaré se sentir constamment stressées en essayant d'en accomplir plus qu'elles ne pouvaient en supporter, comparativement à 40 % des hommes.

- (1210)

En avril, Statistique Canada a effectué une collecte de données par approche participative portant sur la santé mentale durant la pandémie. Selon les résultats, les femmes ayant participé à cette enquête ont été plus susceptibles que les hommes de déclarer que leur vie était assez ou extrêmement stressante. Plus précisément, 30,5 % des participantes ont indiqué que leur vie était assez ou extrêmement stressante pendant la pandémie de COVID-19, par rapport à 24 % des participants.

Il se peut que certaines participantes aient déclaré un niveau de stress plus élevé que les participants parce que la quarantaine a aggravé la répartition inégale du travail familial non rémunéré entre femmes et hommes, c'est-à-dire les soins aux enfants et les travaux ménagers. La fermeture des garderies, des écoles et d'entreprises comme les restaurants et les nettoyeurs à sec a peut-être amené les femmes à faire des travaux ménagers non rémunérés, que leur ménage avait l'habitude de confier à des services rémunérés ou pour lesquels ils pouvaient compter sur l'aide de parents ou d'amis.

D'ailleurs, selon les résultats de la Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 3: Reprise des activités économiques et sociales pendant la COVID-19, la situation d'emploi et le lieu de travail, deux éléments largement touchés par la pandémie, ont une incidence sur la répartition des tâches parentales chez les couples.

Plus particulièrement, lorsque les hommes étaient sans emploi ou travaillaient à domicile, cela semblait favoriser un plus grand partage des tâches parentales, puisque les hommes dans ces situations étaient plus susceptibles de dire que les tâches parentales étaient partagées également, par rapport aux hommes occupant un emploi et travaillant à l'extérieur. Toutefois, lorsque c'était le contraire, c'est-à-dire lorsque les femmes étaient sans emploi ou travaillaient à domicile, elles étaient plus susceptibles de déclarer qu'elles étaient les principales responsables des tâches parentales et moins susceptibles de déclarer que ces responsabilités étaient partagées également.

J'aimerais également aborder la situation du travail rémunéré des femmes et m'attarder plus précisément sur les travailleurs de soutien dans le domaine de la santé. Ces travailleurs ont été grandement mis à contribution ces derniers mois dans la lutte contre la COVID-19, et ils sont en très grande majorité des femmes.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle clé de ces travailleurs. En plus des risques de contamination auxquels ces travailleurs sont exposés, les médias ont décrit les conditions de travail moins avantageuses dans lesquelles ces travailleurs peuvent parfois travailler, ainsi que le manque de main-d'œuvre associé à ce secteur de l'économie.

Définis ici comme étant les aides-infirmiers, les aides-soignants et les préposés aux bénéficiaires, les employés de soutien en santé étaient près de 300 000 en novembre, selon les données non désaisonnalisées de l'Enquête sur la population active. Ce nombre était relativement stable par rapport à la même période l'an passé.

Sous plusieurs aspects, cependant, leurs conditions de travail semblaient moins favorables que celles de la moyenne des travailleurs.

En novembre, leur salaire horaire était de près de 22 \$ en moyenne, soit près de 8 \$ de moins que la moyenne nationale. Ces employés travaillaient également environ trois heures de moins par semaine que la moyenne et avaient légèrement plus tendance à occuper des emplois temporaires et à cumuler les emplois. Plus précisément, en novembre, les travailleurs de soutien en santé travaillaient 29 heures, contre 32 heures pour le reste des employés, et 15 % d'entre eux avaient des postes temporaires, comparativement à 11 % pour le reste des employés. Également, 6 % des employés de soutien en santé avaient plus d'un emploi, par rapport à 4 % pour le reste des employés.

Les données de l'Enquête sur la population active montrent que, pour de nombreux immigrants, ces professions sont une porte d'entrée au marché du travail. De fait, quatre employés de soutien en santé sur dix étaient des immigrants en novembre, par rapport à un sur quatre pour le reste des employés. Ces données indiquent également que ces employés sont nettement...

• (1215)

**La présidente:** Je m'excuse, mais votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Nous aurons le reste de l'information durant la période des questions.

Nous allons commencer par Mme Wong. Vous disposez de six minutes.

**L'hon. Alice Wong:** Merci, madame la présidente.

Je remercie les représentants de Statistique Canada pour leur rapport très détaillé sur les statistiques recueillies en 2015. Cela fait écho à ce que nos deux témoins précédents viennent de dire.

Ma question porte sur les taux du marché. Pouvez-vous nous dire combien coûterait le travail des aidants non rémunérés s'ils étaient rémunérés aux taux du marché? Avez-vous des données à ce sujet?

L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre à cette question.

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, si j'ai bien compris la question, il s'agit de donner un chiffre ou une valeur pour préciser le montant que représenterait le travail non rémunéré. Est-ce bien cela?

**L'hon. Alice Wong:** Oui.

**Mme Josée Bégin:** Je peux commencer, et je demanderai ensuite à mes collègues, Mme Chui et M. Dale, d'intervenir s'ils ont quelque chose à ajouter.

La dernière fois que nous avons mis à jour la valeur du travail ménager au Canada, c'était en 1992. Les précédentes mises à jour remontaient à 1986 et à 1971. D'après les estimations de 1992, la valeur du travail ménager représentait entre 31 et 46 % du produit intérieur brut, selon la méthode choisie pour évaluer ce montant.

Nous n'en avons pas mesuré la valeur monétaire depuis lors. Cela s'inscrit dans un cadre régissant la façon dont nous mesurons le produit intérieur brut. Nous serons heureux de vous fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet, au besoin.

**L'hon. Alice Wong:** Je vous remercie.

Je me souviens qu'en 2015, le ministère des Aînés a mené une étude sur la baisse de productivité des aidants qui choisissent de ne pas occuper un emploi à temps plein ou de ne pas demander une promotion pour cette raison. J'espère que certaines des données sont toujours accessibles.

J'ai une autre question sur le type de données recueillies. Le témoin précédent a également parlé de données qualitatives. Oui, il est important que nous disposions de chiffres, comme ceux que je viens de demander sur la baisse de productivité, mais il y a aussi l'aspect qualitatif.

Est-ce que Statistique Canada a effectué des recherches qualitatives? Bien entendu, il n'est pas facile de recueillir des données sur le travail des aidants, mais y a-t-il quelque chose qui s'en rapproche?

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, je me demande si ma collègue, Mme Chui, pourrait nous expliquer les divers types de travaux qualitatifs qui ont découlé de l'Enquête sociale générale.

Madame Chui, je vous cède la parole.

**Mme Tina Chui (directrice par intérim, Diversité et statistique socioculturelle, Statistique Canada):** Madame la présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole.

Je suis d'accord. La recherche qualitative est d'une grande importance. Mme Spinks, de l'Institut Vanier de la famille, a parlé de la dynamique du travail non rémunéré, qui permet d'établir un lien causal. C'est subjectif. Il est donc très difficile de mesurer ou de quantifier cela dans le cadre d'une enquête à grande échelle.

À Statistique Canada, chaque fois que nous élaborons une enquête, nous commençons par une recherche qualitative. Nous conservons le volet enquête, en posant des questions, mais en ce qui a trait à l'élaboration des questions, nous avons recours à des méthodes qualitatives, à des groupes de discussion et à tout le reste, pour nous assurer que les répondants comprennent ce que nous avons l'intention de mesurer.

• (1220)

**L'hon. Alice Wong:** Je vous remercie.

Par ailleurs, avez-vous des recommandations à faire au gouvernement, tant sur le plan économique que sur le plan du bien-être des aidants familiaux, en ce qui concerne les mesures qui auraient pu être prises ou qui devraient l'être?

Ce n'est pas pour critiquer quoi que ce soit, alors je pense que vous pouvez parler librement.

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, je me permets d'intervenir en premier pour le compte de Statistique Canada.

Je pense qu'il nous serait difficile de répondre à cette question. Pour nous, il est essentiel de poser à nos répondants des questions qui sont bien comprises et qui ont un sens. Nous sommes conscients que le travail non rémunéré est un sujet très important. Comme Mme Chui l'a dit, nous le mesurons dans le cadre de l'Enquête sociale générale.

Pour ce qui est des recommandations au gouvernement, je crois que nous aurions du mal à répondre à cette question.

**L'hon. Alice Wong:** Ma prochaine question porte sur le marché du travail.

**La présidente:** En fait, votre temps est écoulé, madame Wong.

Nous passons à Mme Zahid. Vous disposez de six minutes.

**Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier les témoins de Statistique Canada de nous avoir fourni des renseignements importants.

Vous avez mentionné les données de 2015, et vous avez dit qu'environ 76 % des femmes passaient du temps avec leurs enfants et s'occupaient d'eux, par rapport à 57 % des hommes.

Avez-vous des données après 2015, c'est-à-dire depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir et ont instauré le congé parental partagé? Ce congé a-t-il eu une certaine incidence? Avez-vous constaté des changements dans le nombre d'heures que les femmes consacrent à leurs responsabilités parentales?

N'importe qui peut répondre.

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, je vais m'en remettre à ma collègue, Mme Chui. Elle pourra peut-être nous parler de la fréquence de l'Enquête sociale générale et nous dire quand aurait lieu la prochaine évaluation du travail non rémunéré.

**Mme Tina Chui:** Madame la présidente, je vous remercie pour les questions.

Vous avez raison. La dernière fois que nous avons mené l'enquête sur l'emploi du temps, qui fait partie du programme de l'Enquête sociale générale, c'était en 2015. Cette enquête est menée tous les cinq ans. En fait, nous sommes actuellement en train d'élaborer le contenu de la prochaine enquête, qui devrait se dérouler au début de l'année 2022.

Pour le moment, je ne peux pas répondre directement à votre question. Ce que je peux vous dire, c'est que grâce à la dernière enquête sur l'emploi du temps, nous sommes en mesure d'analyser les changements survenus depuis l'enquête précédente.

L'enquête sur l'emploi du temps a été réalisée pour la première fois en... Je pense que nous avons fait la comparaison entre 1986 et 2015. Sur la base de cette analyse, nous avons constaté qu'en 2015, les pères passent plus de temps à préparer les repas qu'en 1986 et les mères fournissent près des deux tiers du total des heures consacrées à aider les enfants et à s'en occuper. Les pères sont plus susceptibles qu'avant de s'occuper des tâches ménagères, comme les travaux ménagers et autres. Au cours de cette période qui va de 1986 à 2015, on constate une augmentation de la participation des pères au travail non rémunéré.

• (1225)

**Mme Salma Zahid:** Merci de cette réponse. Lorsque nous aurons mené la plus récente enquête, j'aimerais voir l'incidence qu'ont eue les congés parentaux partagés.

En tant que mère, j'ai également passé quatre ans à élever mes deux jeunes enfants, soit de 2000 à 2004. J'ai commencé à travailler au Canada en 2004.

Ma prochaine question porte sur la question ethnique. Nous savons qu'un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence

sur la répartition entre les hommes et les femmes du travail non rémunéré effectué dans un ménage, comme les attentes culturelles, l'éducation, la mesure du travail rémunéré effectué par chacun, etc. Nous savons également que ces influences peuvent varier selon l'appartenance ethnique. Par exemple, certaines populations de minorités visibles sont plus susceptibles de vivre dans des ménages intergénérationnels, avec trois générations sous un même toit. J'en vois beaucoup dans ma propre circonscription, Scarborough-Centre.

Vos recherches se sont-elles intéressées aux différences entre les ethnies? Avez-vous constaté des différences significatives? Avez-vous des données que vous pouvez fournir au Comité? Si ce n'est pas le cas aujourd'hui, vous pouvez peut-être nous faire parvenir un mémoire écrit contenant ces données.

**Mme Tina Chui:** Lorsqu'on regarde les choses sous l'angle de la diversité, il y a assurément des différences. Nous savons que dans certaines communautés, la probabilité d'un ménage multigénérationnel est plus élevée, ce qui accroît la demande de soins pour les enfants ou les personnes âgées du ménage.

Je ne peux pas vous donner ces données aujourd'hui parce que l'Enquête sociale générale pose problème à cet égard. En effet, pour faire ce type d'analyse détaillée et dégager des statistiques de bon aloi, nous avons besoin du jeu de données, de l'échantillon. Statistique Canada cherche actuellement une façon de remédier à cela afin d'être en mesure de fournir davantage de données désagrégées en fonction de la diversité.

**Mme Salma Zahid:** Me reste-t-il du temps, madame la présidente?

**La présidente:** Il vous reste 30 secondes.

**Mme Salma Zahid:** Dans ce cas, je vais m'arrêter là.

**La présidente:** D'accord. Très bien.

[Français]

La parole est maintenant à Mme Larouche pour six minutes.

**Mme Andréanne Larouche:** Je remercie beaucoup les représentantes et le représentant de Statistique Canada d'être ici aujourd'hui.

Votre organisme a prouvé que, lorsqu'on est capable de recueillir des données et des chiffres sur le travail invisible des femmes, par exemple, on a ensuite la possibilité de proposer des mesures qui peuvent réussir à pallier les problèmes qui y sont liés.

Par exemple, vous avez dit que des statistiques avaient démontré les effets de la pandémie sur la question du travail invisible. Les chiffres ont permis d'établir des différences entre les hommes et les femmes ainsi que d'autres comparaisons pendant la pandémie.

Nous ne sommes pas encore sortis de la pandémie, mais il est beaucoup question de la reprise économique. J'aimerais savoir comment on peut étudier les chiffres pour voir l'évolution de la situation dans le temps. On sait que les métiers dans les secteurs qui seront favorisés lors de la reprise économique, par exemple ceux des infrastructures et de la construction, sont composés à plus forte proportion d'hommes. Au contraire, pour les secteurs où les métiers sont beaucoup plus occupés par des femmes, comme la restauration et l'industrie culturelle, la reprise sera beaucoup plus lente.

À Statistique Canada, comment voit-on évoluer les effets de la pandémie sur le travail invisible des femmes, comparativement à la situation des hommes?

**Mme Josée Bégin:** Je vous remercie de la question.

La réponse que je vais proposer comporte deux éléments.

En premier lieu, j'ai cité dans mon discours d'allocution certaines statistiques provenant d'une collecte participative qui a eu lieu en avril. Des résultats un peu plus détaillés seront publiés la semaine prochaine par Statistique Canada. Nous pouvons nous engager à fournir l'information sur cette étude, laquelle pourra vous apporter plus de détails.

De manière plus générale, l'Enquête sur la population active nous donne chaque mois des données sur la participation des femmes au marché du travail. Cela contient beaucoup de détails sur les industries, les professions et métiers, les groupes d'âge et les personnes appartenant à des groupes de minorités visibles, entre autres. Nous pouvons aussi vous fournir le dernier rapport relatif à l'Enquête sur la population active, si vous le désirez.

• (1230)

**Mme Andréanne Larouche:** C'est parfait.

Vous en avez parlé un peu tout à l'heure, mais j'aimerais que vous me disiez quelle est la valeur financière du travail invisible au Canada. Vous avez dit que les derniers chiffres dataient de 2012; c'est loin. Comment peut-on mesurer cette valeur?

Je crois que, quand on prend conscience de la valeur financière du travail invisible, on réalise à quel point il est important de soutenir davantage les différents aspects de ce travail.

Je pense aussi à la charge mentale, qui s'ajoute à tout cela. Nous sommes dans une ère où les femmes ont des enfants beaucoup plus tard. On dit qu'elles représentent la génération sandwich: d'un côté, elles doivent accomplir des tâches ménagères et prendre soin des enfants, de l'autre, elles ont besoin de prendre soin des parents vieillissants.

Comme vous l'avez dit, vous pourriez nous fournir plus de détails sur les façons de calculer la valeur financière du travail invisible. J'aimerais aussi que vous expliquiez comment cela peut avoir un effet sur la manière dont on en prend conscience.

**Mme Josée Bégin:** Je voudrais clarifier une chose: la dernière fois que nous avons déterminé la valeur financière du travail non rémunéré, c'était en 1992.

Je n'ai pas en main l'information pour expliquer comment on calcule cette valeur financière du point de vue du produit intérieur brut ou de quelle façon le travail non rémunéré constitue un élément de la production au Canada. Cependant, Statistique Canada peut certainement fournir de l'information supplémentaire au Comité après la réunion.

**Mme Andréanne Larouche:** C'est dans la perspective où les chiffres nous font prendre conscience de l'ampleur du travail invisible. Les chiffres sont énormes. Vous avez parlé des données de 1992. Selon les chiffres que j'ai, cela représenterait entre 235 milliards et 374 milliards de dollars, incluant le bénévolat. C'est immense. Cela aurait un effet sur notre économie, si l'on avait à payer tous ces gens. C'est simplement dans cette perspective que je voulais aborder la question et souligner l'importance de mettre à jour ces chiffres.

En effet, les données de 1992 commencent à dater. Nous pourrions être impressionnés de voir où nous en sommes rendus aujourd'hui, quel pourcentage du PIB le travail invisible représente en 2020 et à combien de milliards de dollars cela correspond.

Me reste-t-il du temps, madame la présidente?

[Traduction]

**La présidente:** Vous avez une minute.

[Français]

**Mme Andréanne Larouche:** D'accord, c'est parfait.

Dans ce cas, je vais poser une autre question.

Pour s'attaquer à l'inégalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice du travail invisible, serait-il nécessaire d'en comprendre un peu mieux les causes? Qu'est-ce qui fait qu'en 2020, autant d'inégalités perdurent entre les hommes et les femmes? En quoi le fait d'en comprendre les causes pourrait-il aider?

**Mme Josée Bégin:** Je vais demander à ma collègue Mme Chui de vous donner des détails concernant le contexte dans lequel sont posées les questions sur le travail non rémunéré dans l'Enquête sociale générale.

[Traduction]

**La présidente:** Malheureusement, votre temps est écoulé pour celle-là.

Nous passons maintenant à Mme Mathysen, pour six minutes.

**Mme Lindsay Mathysen:** Merci, madame la présidente.

Quelqu'un peut-il me dire pourquoi le travail non rémunéré n'a pas été réévalué depuis 1992?

[Français]

**Mme Josée Bégin:** Je peux commencer.

C'est vraiment une question de définitions sur le plan de la production et de la consommation. Il y a plusieurs écoles de pensée quant à la façon de mesurer le travail non rémunéré, de le quantifier et de lui attribuer une valeur financière.

Par contre, au sujet des mesures permettant de comprendre le contexte relatif au travail non rémunéré ou encore les répercussions sur les gens qui effectuent ce travail non rémunéré, à Statistique Canada, nous avons un outil de collecte qui mesure environ tous les cinq ans ce phénomène important, comme ma collègue Mme Chui l'a expliqué.

• (1235)

[Traduction]

**Mme Lindsay Mathysen:** Vous avez la capacité de le faire, sauf qu'on ne vous a pas demandé de le faire depuis 1992.

[Français]

**Mme Josée Bégin:** Je ne peux pas répondre à la question, parce que cela ne relève pas de mon domaine d'expertise.

[Traduction]

**Mme Lindsay Mathysen:** Vous avez parlé de l'Enquête sociale générale. La dernière a été réalisée en 2015. Vous avez dit qu'elle se tenait tous les cinq ans, mais vous avez également dit que la prochaine aura lieu en 2022. Comment allez-vous compenser les changements significatifs qui se retrouveront dans les réponses des gens en raison de la COVID? Comment ces changements seront-ils indiqués? Quelle incidence auront-ils? Je présume que vous ne pouvez pas cerner les impacts, mais comment allez-vous composer avec les répercussions de la COVID?

**Mme Tina Chui:** Pour le programme de l'Enquête sociale générale, oui, nous voulons augmenter la fréquence des enquêtes. Le programme lui-même comporte sept thèmes, et nous les cyclons. Certaines années, nous avons des thèmes qui se chevauchent dans un cycle de cinq ans. C'est uniquement pour répondre aux demandes concurrentes relatives aux différents contenus de chaque cycle.

Pour le segment des travailleurs non rémunérés, ce thème, une grande partie des estimations provient du moment où nous faisons l'enquête, mais nous avons également un autre cycle qui s'appelle Soins donnés et reçus, qui nous permettra d'en savoir plus sur la prestation et la réception de soins. Nous avons un cycle appelé Familles, qui examine les relations au sein de la famille, la fécondité, les intentions et bien d'autres choses encore. Nous avons également une enquête appelée Dons, bénévolat et participation, qui mesure en outre un autre aspect du travail non rémunéré. Nous combinons tous ces segments afin de brosser un portrait global de l'économie non rémunérée. Nous devons examiner les cycles pertinents à l'égard de cet aspect.

Je suis d'accord avec vous pour dire que l'emploi du temps — et nous l'utilisons beaucoup pour mesurer le travail non rémunéré — n'est pas une enquête facile, parce qu'elle se fonde sur le programme de chacun et qu'elle demande un engagement considérable de la part des répondants. Maintenant, en ce qui nous concerne, sommes-nous capables de la mener? Je pense que oui, mais en même temps, nous devons doser convenablement le fardeau que nous imposons relativement aux réponses et la quantité de questions auxquelles nous demandons à nos concitoyens de répondre dans le cadre de notre enquête.

Maintenant, vous voulez savoir si nous avons des renseignements sur l'impact de la COVID. L'Enquête sociale générale est un programme ordinaire à Statistique Canada, mais pendant la phase initiale du confinement, nous nous sommes mobilisés pour mettre en place d'autres mécanismes et plateformes de collecte alternatifs — comme l'enquête fondée sur l'approche participative et l'enquête par panel en ligne —, de telle sorte que nous avons pu mesurer l'impact direct de la COVID. En ce qui concerne les questions sur l'impact de la COVID, nous avons d'autres cibles, alors que, pour l'Enquête sociale générale, nous devons maintenir une certaine cohérence en matière de contenu par rapport au cycle précédent, puisque nous cherchons à mesurer comment les conditions sociales se transforment au fil du temps.

Merci.

**La présidente:** Nous passons maintenant à Mme Shin, pour cinq minutes.

**Mme Nelly Shin:** Merci beaucoup à tous nos témoins d'être là et de nous faire part de ces très fascinantes données.

Ma question porte sur les recoupements des différents éléments que vous sondiez lorsque vous avez réalisé l'enquête. Par exemple, en ce qui concerne le travail de soins non rémunéré, y a-t-il un recoupement dans votre enquête entre différents groupes socio-économiques ou groupes ethniques, ou concernant l'état civil, l'âge, la province, ou permettant de comparer les zones rurales aux zones urbaines? Avez-vous remarqué des tendances ou des chevauchements prédominants?

● (1240)

**Mme Tina Chui:** Oui, en effet, l'Enquête sociale générale compte différents cycles qui permettent de mesurer certains aspects du travail non rémunéré. À chaque cycle, nous appliquons une gamme de caractéristiques socioéconomiques aux répondants. Je crois que les questions sur le statut d'immigrant, les minorités visibles et le groupe de population permettent d'établir le groupe de minorité visible, la génération ou le lieu de résidence des répondants, à partir desquels nous pouvons établir le milieu rural ou urbain et ainsi de suite.

La plus grande difficulté réside dans la taille de l'échantillon, qui nous permet ou non d'approfondir à ce point notre analyse de sorte à s'appuyer sur des données solides et significatives. À chaque cycle, le taux de réponse varie légèrement, donc quand on nous pose ce type de questions, nous ne pouvons pas y répondre avec certitude, puisque nous devons utiliser les données pour extraire ces renseignements et établir leur degré de signification statistique afin de savoir si l'estimation est significative.

**Mme Nelly Shin:** Merci.

Pour ce qui est du taux de réponse, vous avez dit qu'il est plus difficile d'obtenir des réponses de certains cas. Quels sont-ils?

**Mme Tina Chui:** J'ai parlé de l'enquête sur l'emploi du temps parce que c'est une enquête par journal, donc il est beaucoup plus difficile d'obtenir un bon taux de réponse. Cela dit, Statistique Canada cherche constamment à s'améliorer, à obtenir de meilleures mesures et à atteindre le taux de réponse souhaité. La planification est en constante évolution. Quand nous recueillons des données sur le terrain, nous examinons où nous pourrions avoir besoin d'estimations par domaine pour certains groupes de population. Si la réponse dans cette catégorie n'est pas assez bonne, alors nous effectuerons un suivi. Par exemple, si l'enquête est sous forme de questionnaire électronique, nous enverrons des lettres de rappel. Nous envoyons des lettres de rappel et incitons les gens à répondre à l'enquête. Nous faisons aussi un suivi sur le terrain par téléphone avec un intervieweur.

**Mme Nelly Shin:** Merci.

Pendant cette pandémie de COVID, a-t-il été plus difficile de recueillir des renseignements? Pourriez-vous nous en donner une idée et nous dire les secteurs où vous avez trouvé des données qui étaient prédominantes?

**Mme Tina Chui:** Nous avons une série d'enquêtes participatives et de panels en ligne qui permettent des mesures pendant la pandémie. Je dois dire que la réponse est très bonne, car ces questions semblent très importantes pour les Canadiens. Nos efforts de communication sont concertés afin d'inciter les gens à se rendre sur notre site Web et à répondre à ces enquêtes. En fait, la réponse à certaines de ces enquêtes est très bonne.

Peut-être que mon collègue, M. Dale, pourrait parler de son expérience avec l'Enquête sur la population active.



**M. Vincent Dale (directeur, Centre de l'information sur le marché du travail, Statistique Canada):** Bien sûr. Merci pour cette question.

L'Enquête sur la population active est menée tous les mois à l'aide d'interviews en personne et téléphoniques. Nous avons constaté une baisse du taux de réponse pendant la pandémie, en grande partie parce que nous avons interrompu les interviews en personne, soit les visites au domicile. Cette décision a entraîné une baisse du taux de réponse.

La bonne nouvelle, c'est que la qualité de l'enquête reste très élevée. L'Enquête sur la population active est un portrait très juste du marché du travail, mais nous prenons actuellement diverses mesures pour ramener le taux de réponse à ce qu'il était avant la pandémie.

• (1245)

**La présidente:** Passons maintenant à M. Serré.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Mme Nelly Shin:** Merci beaucoup.

[Français]

**M. Marc Serré:** Merci, madame la présidente.

Je remercie également les témoins.

Je veux dire, pour commencer, que 70 % des employés de Statistique Canada en Ontario se trouvent à Sturgeon Falls, dans ma circonscription. Je veux remercier les employés bilingues qui offrent des services de Statistique Canada.

Ma première question s'adresse à Mme Bégin. Comme je dispose de peu de temps, ce sera une question rapide.

Pouvez-vous fournir à la présidente du Comité un sommaire des statistiques reliées à la ruralité au Canada?

**Mme Josée Bégin:** Je vais répondre rapidement à la question. La géographie est une composante importante de notre enquête...

**M. Marc Serré:** Excusez-moi, madame Bégin, mais je dispose de peu de temps et j'ai d'autres questions à poser. Pouvez-vous simplement fournir au Comité un rapport statistique sur la ruralité?

**Mme Josée Bégin:** Oui, nous pourrions le faire après la rencontre.

**M. Marc Serré:** C'est excellent, merci beaucoup.

Je vais donc passer à ma deuxième question.

Votre dernière étude sur les femmes et le travail rémunéré a été publiée en 2017. Vous faites ce genre de publication de temps à autre. Je suppose que la prochaine étude sera faite aux alentours de 2022.

Êtes-vous en mesure d'étudier les répercussions qu'ont eues, ces dernières années, les changements apportés à notre système de congé parental ainsi que l'Allocation canadienne pour enfants, ou va-t-il falloir attendre la prochaine étude, probablement en 2022?

**Mme Josée Bégin:** Je vais d'abord répondre, puis mon collègue M. Dale pourra certainement ajouter des éléments de réponse.

Statistique Canada dispose d'information liée aux déclarations de revenus des Canadiens. Nous diffusons chaque année ces statis-

tiques, qui incluent entre autres l'Allocation canadienne pour enfants. Nous pourrions faire parvenir cette information au Comité après la rencontre.

Nous avons aussi des statistiques sur l'assurance-emploi et sur les personnes qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi, entre autres pour les congés parentaux. Nous pourrions certainement fournir de l'information au Comité et faire des comparaisons entre la situation qui a précédé la pandémie et celle qui suivra la pandémie.

**M. Marc Serré:** Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir cette information.

[Traduction]

Mon autre question porte sur l'introduction des données désagrégées par le gouvernement, ce qui nous permet de répondre à différents groupes de population. Le gouvernement précédent était anti-données, donc nous avons introduit cette mesure.

Quelle incidence a-t-elle eue sur votre collecte de données?

**Mme Josée Bégin:** Madame la présidente, je vais demander à ma collègue, Mme Chui, de répondre en premier à cette question.

**Mme Tina Chui:** Merci.

[Français]

Je vous remercie de votre question. Je vais y répondre en anglais.

[Traduction]

Comme nous le savons tous très bien, la pandémie accentue actuellement les inégalités pour beaucoup de collectivités, de communautés vulnérables, de populations autochtones, de communautés racisées et ainsi de suite. Nous avons mis en œuvre diverses mesures dans une optique de diversité et d'inclusion, dont l'une comprend le travail de mon collègue, M. Dale.

Dans l'Enquête sur la population active, et depuis juillet, nous incluons des questions sur le groupe de population qui nous permettent d'établir la population des minorités visibles. L'Enquête sociale générale comporte en outre un cycle sur l'identité sociale, axé sur la confiance, le sentiment d'appartenance, la confiance envers les institutions, etc.

Dans le cadre de cette enquête, nous avons augmenté l'échantillon en collaboration avec Patrimoine canadien afin de fournir des estimations pour divers groupes de minorités visibles de même que selon le niveau d'éducation et de revenu. Il y a quelques initiatives déjà en place pour fournir ces données désagrégées, dans l'optique de la diversité et de l'inclusion.

À l'avenir, nous espérons inclure l'analyse dans l'optique de la diversité et de l'inclusion dans toutes nos analyses. Je suis responsable de...

• (1250)

**La présidente:** Je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à Mme Larouche.

[Français]

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Mme Andréanne Larouche:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Nous sommes au Comité permanent de la condition féminine. Chez moi, en 2010, un important groupe de femmes s'est soulevé contre la décision d'abolir le formulaire long du recensement de Statistique Canada, dans lequel on pouvait retrouver des questions sur le travail invisible. Ces femmes déploraient alors cette décision parce qu'elles estimaient qu'il était essentiel de mesurer le travail invisible pour qu'il soit reconnu sur le plan social et économique.

J'aimerais connaître votre opinion là-dessus. Depuis 2010, de quelle façon le retrait du formulaire long du recensement a-t-il influé sur les analyses du travail invisible?

**Mme Josée Bégin:** Des éléments liés au travail non rémunéré ont été mesurés lors des recensements de 1996, de 2001 et de 2006. Cela consistait en trois questions concernant les tâches ménagères, les travaux de jardinage et les travaux d'entretien de la maison.

À la suite de chaque recensement, nous faisons des consultations exhaustives afin de nous assurer d'y inclure des questions pouvant avoir trait à de nouvelles lois, à de nouveaux programmes ou à des besoins en politique. À l'époque, il avait été décidé que les questions concernant le travail non rémunéré ne feraient pas partie du Recensement de 2011 ou de l'Enquête nationale auprès des ménages.

Nous reconnaissons l'importance de ces concepts associés au travail non rémunéré. À cet égard, nous estimons que l'Enquête sociale générale est le meilleur véhicule, car elle permet de poser plus de questions aux répondants et d'ajouter plus de contexte en ce qui a trait au travail non rémunéré des Canadiens et des Canadiennes.

**Mme Andréanne Larouche:** Comme on le sait, non seulement le travail non rémunéré a un poids sur le plan personnel, c'est-à-dire à la maison, mais il a aussi une incidence sur le plan social. C'est pour cela qu'il est nécessaire que les gouvernements le reconnaissent. Cela peut se faire de différentes façons, par exemple en créant une journée de sensibilisation au travail invisible, en intégrant ce travail dans le calcul du PIB, en offrant une prestation de remplacement ou en accordant des crédits d'impôt remboursables.

Selon vous, quel lien peut-on établir entre les statistiques que vous avez et les mesures qu'un gouvernement peut mettre en place afin de faire reconnaître davantage le travail invisible?

[Traduction]

**La présidente:** Passons maintenant à Mme Mathysen pendant deux minutes et demie.

**Mme Lindsay Mathysen:** Merci, madame la présidente.

Nous savons que le coût des services de garde ne cesse d'augmenter. Il y a une statistique qui indique que les familles consacrent presque le quart de leurs revenus aux services de garde. Vous nous avez dit qu'il y a beaucoup moins de femmes qui travaillent à temps plein ou qu'elles passent plutôt à un travail à temps partiel en raison

de leurs responsabilités liées au travail domestique non rémunéré. Avez-vous les statistiques les plus récentes sur la rémunération que perdent ces femmes chaque année parce qu'elles assument une part supplémentaire de travail non rémunéré?

[Français]

**Mme Josée Bégin:** Nous n'avons pas d'information qui nous permettrait d'estimer à combien s'élève la rémunération perdue. L'Enquête sur la population active nous fournit de l'information à propos du travail des femmes et de leur place sur le marché du travail. Cette enquête nous permet aussi d'obtenir de l'information sur l'absence des femmes sur le marché du travail. Toutefois, nous n'avons pas d'information sur les pertes financières que cela pourrait signifier. C'est une question de recherche sur laquelle il faudrait se concentrer.

[Traduction]

**Mme Lindsay Mathysen:** Si le gouvernement incluait cette question à l'avenir, de quelle façon demanderait-il à Statistique Canada d'inclure cette analyse des coûts?

• (1255)

[Français]

**Mme Josée Bégin:** Il y a plus d'une façon de décider des priorités de recherche. Les priorités du gouvernement canadien dictent évidemment le travail de Statistique Canada, mais il y a aussi nos partenariats au sein du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi qu'à l'extérieur du gouvernement.

[Traduction]

**Mme Lindsay Mathysen:** C'est bon.

Merci, madame Bégin.

**La présidente:** Nous n'avons vraiment pas le temps d'accorder la parole aux deux prochains intervenants, donc je souhaite remercier nos témoins de Statistique Canada. Veuillez soumettre à la greffière les données demandées par les membres du Comité.

Il va sans dire que nous aurons plein de beaux dossiers sur lesquels travailler au cours de la nouvelle année. À notre retour, en janvier, nous allons traiter de notre rapport d'étude sur la COVID le mardi et peut-être le jeudi, si nous avons besoin de cette deuxième journée. L'équité salariale est confirmée pour le 4 février. Nous poursuivrons ensuite avec nos groupes de témoins sur le travail en milieu rural et non rémunéré, donc si vous avez des témoins à soumettre, veuillez transmettre leur nom à la greffière.

À tous nos témoins, à tous les membres du Comité, à la greffière et à notre analyste, je vous souhaite de très joyeuses fêtes en toute sécurité. Prenez le temps de vous reposer. L'année a été dure, mais nous savons que 2021 ira beaucoup mieux.

Merci énormément.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>